

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2507

9 octobre 2012

SOMMAIRE

Aratus Investment S.A.	120323	PSCP Credit Opportunities B S.à r.l.	120324
Athos Finance S.A.	120336	Safer Engineering S.à r.l.	120325
ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l.	120290	SIFC Hotel Development S.à r.l.	120299
Barrel Assets S.à r.l.	120297	Socicare S.à r.l.	120325
Broadstreet of Münsbach S.à r.l.	120324	Société Internationale d'Investissements Financiers et Technologiques Sàrl	120329
Buba S.A.	120325	Sourcefire Holding Company (Internatio- nal) S.à r.l.	120329
Caor SPF S.A.	120302	Sourcefire Holding Company (Internatio- nal) S.à r.l.	120329
CCP Acquisition GS S.à r.l.	120306	System Gateway Sàrl	120332
ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société de gestion de patrimoine familial	120336	Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l.	120333
Financière Daunou 14 S.A.	120309	Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l.	120335
Finexo S.A.	120315	TOP Finanzbeteiligungs S.A.	120325
Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.	120317	Top Pro Sport Investment S.A.	120325
Ivaldi European Mutli-Strategy Fund SCA	120319	Treveris MC S.à r.l.	120296
Kerry Group Services International Limi- ted	120313	Trief Corporation S.A.	120332
Lux - Beauté	120332	Turkish Pharma Lux S.à r.l.	120332
Lux Hospitality Consulting S.à r.l.	120311	Uniwel S.A.	120333
Masselotte S.à r.l.	120326	Vatoa Holding S.A.	120334
Operauno S.A.	120309	Vatoa Holding S.A.	120334
Otra Sàrl	120334	Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.	120331
Pacific Global Management S.à r.l.	120322	Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.	120333
Park Square Capital II Parallel S.à r.l. ...	120322	Vital.Med	120333
Park Square Capital II SARL	120323	WillowTree Fund S.C.A. SICAV-SIF	120329
Park Square Capital II Supplemental S.à r.l.	120323	Wombats Partners S.A.	120323
Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	120330	Yvelines Holding S.A.	120336
ProLogis European Holdings VI S.à r.l. ...	120324	Zenbury International Limited	120313

ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.382.

STATUTES

In the year two thousand and twelve,

on the fifth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Feri Trust (Luxembourg) S.A.”, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 18, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 128.987, acting in its own name but for and on behalf of “ÄVWL-Lux-FIS, FCP – sub-fund ÄVWL-Alternatives”, a fonds commun de placement under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds,

here represented by Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, professionally residing in L-2314 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 September 2012, under private seal, which, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the relevant laws and the present articles of incorporation:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of “ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l.” a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The company’s object is:

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, “Real Estate” shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related long-term interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and lease-hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, “Investment Company” means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A meeting of the board of managers can only be held if two managers are present in person, by conference call or by video conference.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, email, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall, in case of two or more managers, be bound by the joint signatures of two managers or by the signature of one manager, who has been granted the authority to sign as the sole manager. The sole manager/board of managers may grant special powers by means of a notarized deed or private seal.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the manager. In the exercise of their mandate, the members of the board of managers are not to be personally held liable for the indebtedness of the Company. As agent of the Company they are responsible for the correct performance of their duties.

Chapter IV. - General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V. - Business year - Balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year of the Company shall begin on the date of its incorporation and shall end on 31 December 2012.

Subscription and Payment

The capital of the Company is subscribed as follows:

"Feri Trust (Luxembourg) S.A.", acting in its own name but for and on behalf of ÄVWL-Lux-FIS, FCP – sub-fund ÄVWL-Alternatives, subscribes for five hundred (500) Shares, resulting in a total payment of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-).

Evidence of the above payment in cash in the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand one hundred euro.

General Meeting of Shareholders

The above named party representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

The following are elected as Managers for an unlimited duration:

- Dr. Hans-Dieter Nölkel, professionally residing at 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, born on 18 May 1962 in Homburg/Saar, Germany;

- Mr Thomas Zimmer, professionally residing at 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, born on 24 July 1963 in Trier, Germany; and

- Mr Holger Wachter, professionally residing at Albrechtstraße 14, 80636 München, Germany, born on 11 March 1973 in Bad Saulgau, Germany.

The following is elected as independent auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2012:

“BDO Audit S.A.”, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1203 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 147 570).

The registered office of the Company is set at 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above named person, this deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the German versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am fünften Tag des Monats September.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„Feri Trust (Luxembourg) S.A.“, eine Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Sitz in 18, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, R.C.S. Luxembourg B 128.987, handelnd im eigenen Namen, aber für Rechnung und im Auftrag von ÄVWL-Lux-FIS, FCP – Teilfonds ÄVWL-Alternatives, ein Investmentfonds (fonds commun de placement) nach Luxemburger Recht, dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds unterliegend,

hier vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-2314 Luxemburg,

aufgrund einer am 4. September 2012 in Luxemburg privatschriftlich erteilten Vollmacht, die von der Erschienenen und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigefügt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienenene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung (articles of incorporation) einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen:

Kapitel I - Form, Name, Gesellschaftssitz, Geschäftszweck, Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Hiermit wird unter dem Namen „ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l.“ eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die von den jeweiligen Gesetzen bezüglich dieser Gesellschaftsform geregelt wird (hiernach, die „Gesellschaft“), und insbesondere vom Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, mehrmals abgeändert, (hiernach, das „Gesetz“), sowie von der vorliegenden Gründungssatzung (hiernach, die „Satzung“).

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Die Geschäftsführung ist befugt die Adresse der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des statutarisch festgelegten Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Der Sitz kann an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtum Luxemburg durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilsinhaber, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, verlegt werden.

Sollten militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse oder unmittelbar bevorstehende Ereignisse den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz verhindern, kann der Geschäftssitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur Normalisierung dieser Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorläufigen Maßnahmen haben jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Entscheidung den Gesellschaftssitz ins Ausland zu verlegen wird von der Geschäftsführung getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Geschäftsstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Geschäftszweck. Das Ziel der Gesellschaft ist:

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Investmentgesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Investmentgesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investmentgesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäude), langfristige Immobilien-bezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (masterlease); Voll-

eigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogene Langzeitinteressen und andere Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstück und grundstückbezogene Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Investmentgesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, deren Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderen Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien, (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit einer ähnlichen Zielsetzung) der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit einer ähnlichen Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solche Investitionsvehikel ist, vorausgesetzt, dass das finanzierte Investitionsvehikel letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Zinsen und/oder Wechselkursrisiken.

Art. 4. Geschäftsdauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Kapitel II. Kapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Art. 6. Kapitaländerungen. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Anteilnehmers (so weit es nur einen Anteilnehmer gibt) oder durch Beschluss der Anteilnehmerversammlung, gemäß Artikel 16 dieser Satzung, geändert werden.

Art. 7. Ausschüttungsrechte der Anteile. Jeder Anteil gibt seinem jeweiligen Besitzer das Recht auf einen Anteil der Aktiva und der erzielten Gewinne der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Anteilen.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar insofern nur ein Besitzer pro Anteil zugelassen ist. Die gemeinschaftlichen Miteigentümer sind verpflichtet eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft zu ernennen.

Art. 9. Übertragung der Anteile. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilnehmer hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Anteilnehmer, können die Gesellschaftsanteile unter den im Artikel 189 des Gesetzes vorgeschriebenen Bedingungen übertragen werden.

Jeder Anteilnehmer ist einverstanden, seine Gesellschaftsanteile nicht zu verpfänden oder als Garantie zu verwenden, ohne das vorherige Einverständnis der Mehrheit der Anteilnehmer die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapital besitzen, erhalten zu haben.

Kapitel III. Geschäftsführung

Art. 10. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung die aus mindestens drei Mitgliedern besteht verwaltet die Gesellschaft. Die Mitglieder der Geschäftsführung müssen nicht Anteilnehmer sein. Die Mitglieder der Geschäftsführung können zu jeder Zeit durch einen Beschluss der Anteilnehmer die eine Mehrheit der Stimmen besitzen, mit oder ohne Grund, abberufen werden.

Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder der Geschäftsführung gefasst.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann sich bei jeder Sitzung der Geschäftsführung durch ein anderes Mitglied der Geschäftsführung vertreten lassen, indem es schriftlich oder per Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief bevollmächtigt wurde. Eine Versammlung der Geschäftsführung kann nur dann abgehalten werden, wenn zwei Mitglieder der Geschäftsführung persönlich, durch Telefonkonferenz oder Videokonferenz anwesend oder vertreten sind.

Das Benutzen von Material zur Abhaltung von Videokonferenzen und Telefonkonferenzen ist erlaubt, insofern gewährleistet ist, dass jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung hören kann und von allen anderen teilnehmenden Mitgliedern der Geschäftsführung gehört werden kann, unabhängig davon, ob diese auch auf solche Technologie zurückgreifen, und jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung wird als anwesend betrachtet und ist befugt über Video oder Telefon abzustimmen.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können gültig abgeschlossen werden wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich genehmigt und unterschrieben wurden. Diese Genehmigung kann aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten hervorgehen, die per Brief, Telefax, E-Mail, Telegramm oder Telex geschickt wurden. Diese Beschlüsse sind gleichgestellt mit Beschlüssen die in Versammlungen der Geschäftsführung gefasst wurden.

Abstimmungen können auch wirksam per Telefax, E-Mail, Telegramm, Telex oder Telefon durchgeführt werden, wobei in letzterem Fall die Abstimmung schriftlich bestätigt werden muss.

Art. 11. Befugnisse der Mitglieder der Geschäftsführung. Gegenüber Dritten haben die Mitglieder der Geschäftsführung die Befugnis unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte und Handlungen die dem

Geschäftszweck der Gesellschaft entsprechen, auszuführen und zu genehmigen, vorausgesetzt dass die Bestimmung dieses Artikels beachtet wurde.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung der Anteilsinhaber vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann insbesondere Vermögensberatungsverträge und Verwaltungsverträge, wie z.B. Grundstücksmakler- oder Grundstücksverwaltungsverträge abschließen.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird im Falle zweier oder mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Zeichnung zweier Geschäftsführer oder aber durch die Unterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet, dem die Befugnis zur Unterzeichnung als alleiniger Geschäftsführer erteilt worden ist. Der alleinige Geschäftsführer/die Geschäftsleitung kann besondere Vollmachten auf Grund notariell beglaubigter oder privatschriftlicher Urkunde erteilen.

Art. 13. Befugnisübertragung und Vertretung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere ad hoc Vertreter abtreten.

Die Geschäftsführung wird die Verantwortung und Entlohnung (gegebenenfalls), die Dauer der Vertretung und alle anderen erheblichen Bedingungen dieser Vertretung festlegen.

Art. 14. Entlohnung der Mitglieder der Geschäftsführung. Die Befugnisse und die Entlohnung eines möglicherweise zu einem späteren Zeitpunkt zusätzlich oder zu Ersatzzwecken ernannten Mitgliedes der Geschäftsführung werden im jeweiligen Ernennungsschreiben festgelegt.

Art. 15. Haftung der Mitglieder der Geschäftsführung. In Ausübung ihres Mandats sind die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Kapitel IV. Generalversammlung der Anteilsinhaber

Art. 16. Befugnisse der Generalversammlung der Anteilsinhaber. Der alleinige Anteilsinhaber übernimmt alle der Generalversammlung der Anteilsinhaber zuerkannten Bedürfnisse.

Falls es mehrere Anteilsinhaber geben sollte, kann jeder Anteilsinhaber an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen, unabhängig der ihm gehörenden Anzahl an Anteilen. Jeder Anteilsinhaber verfügt über Stimmrecht, entsprechend der ihm gehörenden Anteilen.

Ein Anteilsinhaber kann in jeder Generalversammlung der Anteilsinhaber handeln, indem er eine andere Person die selbst nicht Anteilsinhaber sein muss (oder wenn der Anteilsinhaber eine juristische Einheit ist, ihre(n) gesetzliche(n) Vertreter), schriftlich oder per Telefax, Kabel, Telegramm, Telex, E-Mail als seinen Bevollmächtigten ernannt.

Gemeinsame Beschlüsse sind nur gültig gefasst, wenn sie von Anteilsinhabern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, gefasst wurden. Jedoch können Beschlüsse zur Abänderung der vorliegenden Satzung nur von einer Mehrheit der Anteilsinhaber welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefasst werden, im Einklang mit dem Gesetz.

Kapitel V. Geschäftsjahr – Bilanz

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Jahresabschlüsse der Gesellschaft erstellt und die Geschäftsführung wird ein Inventar, einschließlich einer Bilanz und einer Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft vorbereiten.

Jeder Anteilsinhaber hat das Recht die Bücher und Niederschriften der Gesellschaft, das oben genannte Inventar und die Bilanz am eingetragenen Sitz der Gesellschaft zu überprüfen.

Art. 18. Zuweisung und Ausschüttung von Gewinnen. Der Bruttogewinn der Gesellschaft wie in der Jahresbilanz aufgeführt, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Tilgungskosten und Ausgaben jeglicher Art, ergibt den Reingewinn. Vom Nettogewinn wird die Summe von fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage zugeführt, solange bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Überschuss des Nettogewinns kann an die/den Anteilsinhaber ausgeschüttet werden, im Verhältnis zu ihren/seinen Anteilsbeteiligungen in der Gesellschaft.

Kapitel VI. Auflösung – Liquidation

Art. 19. Auflösungsgründe. Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt nicht im Falle des Todes, der Aufhebung der Zivilrechte, der Zahlungsunfähigkeit oder des Konkurses des alleinigen Anteilsinhabers oder von einem der Anteilsinhaber.

Art. 20. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt die nicht unbedingt Anteilsinhaber sein müssen, die aber von den Anteilsinhabern ernannt werden, welche ihre Aufgaben und Vergütung festlegen.

Ein einziger Anteilinhaber kann die Auflösung der Gesellschaft und die Durchführung der Liquidation beschließen, in welchem Fall er persönlich die Zahlung des gesamten Vermögens und der gesamten Schulden übernimmt, welche der Gesellschaft bekannt oder unbekannt sind.

Kapitel VII. Geltendes Recht

Art. 21. Ergänzend zu der vorliegenden Satzung gelten die Bestimmungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Feri Trust (Luxembourg) S.A., handelnd im eigenen Namen, aber für Rechnung und im Auftrag von ÄVWL-Lux-FIS, FCP – Teilfonds ÄVWL-Alternatives, zeichnet fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile gegen Zahlung von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-).

Der Nachweis über diese Bareinzahlung in Höhe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf tausendeinhundert Euro.

Gesellschafterversammlung

Als Inhaberin des gesamten gezeichneten Kapitals der Gesellschaft fasst die oben genannte Partei in Ausübung der der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse die folgenden Beschlüsse:

Die folgenden Personen werden für unbestimmte Zeit, als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Dr. Hans-Dieter Nölkel, mit beruflicher Anschrift in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, geboren am 18. Mai 1962 in Homburg/Saar, Deutschland;
- Herr Thomas Zimmer, mit beruflicher Anschrift in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, geboren am 24. Juli 1963 in Trier, Deutschland; und
- Herr Holger Wachter, mit beruflicher Anschrift in Albrechtstraße 14, 80636 München, Deutschland, geboren am 11. März 1973 in Bad Saulgau, Deutschland.

Als unabhängiger Abschlussprüfer wird für die Dauer eines Zeitraums bis zum Ende der jährlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 beschließt:

„BDO Audit S.A.“, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1203 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg (R.C.S. Luxembourg, Sektion B Nummer 147 570, bestellt.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Person die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Wunsch der vorstehend genannten Person ist bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, dessen Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von dem Bevollmächtigten der Erschienenen gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. September 2012. Relation: EAC/2012/11640. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012117867/369.

(120159630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Treveris MC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.753.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012118278/10.

(120159679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.958.

In the year two thousand and twelve.

On the twenty eighth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, a trust incorporated under the laws of Bahamas, represented by its trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, with registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Barrel Assets S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158958, incorporated by deed of the undersigned notary on December 30, 2010, published in the Mémorial C number 980 of May 12, 2011, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on February 3, 2012, published in the Mémorial C number 885 of April 4, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of three million four hundred eighty one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 3,481,875.-) in order to raise it from its present amount of two million five hundred and twenty thousand Euro (EUR 2,520,000.-) to six million one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 6,001,875.-) by the issue of three million four hundred eighty one thousand eight hundred and seventy-five (3,481,875) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

All the three million four hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy five (3,481,875) new sharequotas are subscribed by the sole shareholder, FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, pre-named, and fully paid by contribution in kind of five thousand five hundred and seventy one (5,571) shares representing zero point four eight three percent (0.483 %) of the capital of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., having its registered office in Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34149259, estimated at three million four hundred eighty one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 3,481,875.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company Barrel Assets S.à r.l., pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at six million one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 6,001,875.-) represented by six million one thousand eight hundred and seventy five (6,001,875) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

120298

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at three thousand euro (€ 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, un trust constitué sous les lois des Bahamas, représenté par son trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, avec siège à Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Barrel Assets S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158958, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 980 du 12 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 3 février 2012, publié au Mémorial C numéro 885 du 4 avril 2012,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 3.481.875,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent vingt mille Euros (EUR 2.520.000,-) à six millions mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 6.001.875,-) par l'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante quinze (3.481.875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La totalité des trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante quinze (3.481.875) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associé unique, FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, pré-nommé, et libérée intégralement par l'apport en nature de cinq mille cinq cent soixante et onze (5.571) actions représentant zéro virgule quatre huit trois pourcent (0,483 %) du capital de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., avec siège à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149259, estimées à trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante quinze Euros (EUR 3.481.875,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée Barrel Assets S.à r.l., pré-nommée, par lequel l'apport en nature des actions de la société PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 6.001.875,-), représenté par six millions mille huit cent soixante-quinze (6.001.875) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11595. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117905/119.

(120159884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 214.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed before the same notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1907 of August 1, 2012,

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on September 5, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three million Korean Won (KRW 23,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and ninety-one million Korean Won (KRW 191,000,000) to an amount of two hundred and fourteen million Korean Won (KRW 214,000,000) by the issuance of twenty-three (23) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of thirty-nine thousand seven hundred and ten Korean Won (KRW 39,710,-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three million Korean Won (KRW 23,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and ninety-one million Korean Won (KRW 191,000,000) to an amount of two hundred and fourteen million Korean Won (KRW 214,000,000) by the issuance of twenty-three (23) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for twenty-three (23) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to twenty thousand three hundred and ten United States Dollars and thirty-nine cents (USD 20,310.39), being the equivalent of twenty-three million thirty-nine thousand seven hundred and ten Korean Won (KRW 23,039,710.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,134.381 of which twenty-three million Korean Won (KRW 23,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and thirty-nine thousand seven hundred and ten Korean Won (KRW 39,710.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of twenty thousand three hundred and ten United States Dollars and thirty-nine cents (USD 20,310.39), being the equivalent of twenty-three million thirty-nine thousand seven hundred and ten Korean Won (KRW 23,039,710.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at two hundred and fourteen million Korean Won (KRW 214,000,000) by two hundred and fourteen (214) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée acte reçu par devant le notaire instrumentant le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1907 du 1^{er} août 2012,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Annick Braquet, avec résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 5 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois millions de Won coréens (KRW 23.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-onze millions de Won coréens (KRW 191.000.000,-), à un montant de deux-cent quatorze millions de Won coréens (KRW 214.000.000,-), par l'émission de vingt-trois (23) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de trente-neuf mille sept-cent dix Won coréens (KRW 39.710,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois millions de Won coréens (KRW 23.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-onze millions de Won coréens (KRW 191.000.000,-), à un montant de deux-cent quatorze millions de Won coréens (KRW 214.000.000,-), par l'émission de vingt-trois (23) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire vingt-trois (23) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à vingt-mille trois-cent dix dollars américains et trente-neuf cents (USD 20.310,39) équivalant à vingt-trois millions trente-neuf mille sept cent dix Won coréens (KRW 23.039.710,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.134,381 dont vingt-trois millions de Won coréens (KRW 23.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et trente-neuf mille sept-cent dix Won coréens (KRW 39.710,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de vingt-mille trois-cent dix dollars américains et trente-neuf cents (USD 20.310,39) équivalant à vingt-trois millions trente-neuf mille sept-cent dix Won coréens (KRW 23.039.710,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à deux-cent quatorze millions de Won coréens (KRW 214.000.000,-) représenté par deux-cent quatorze (214) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42240. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118246/149.

(120159619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Caor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.390.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014,

ici représentée par Mademoiselle Céline BESSIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 août 2012, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société Anonyme sous forme d'une Société de Patrimoine Familiale (en abrégé SPF) qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, conformément aux dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Caor SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.- EUR) représenté par DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2 013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Valérie Emond, fiscaliste, née à Saint-Mard, Belgique, le 30 août 1973, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41 Boulevard du Prince Henri.
 - b) Monsieur Geoffrey Henry, expert-comptable, né à Chênée, Belgique le 5 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41 Boulevard du Prince Henri.
 - c) Monsieur Alberto Morandini, dirigeant de société, né à Pétange le 9 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41 Boulevard du Prince Henri.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 41 Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41603. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117932/199.

(120160011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

CCP Acquisition GS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.960,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 145.435.

In the year two thousand and twelve, on twelfth day of September,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned, is held an Extraordinary General Meeting (the Meeting) of the shareholders of CCP Acquisition GS S.à r.l. (the Company), a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 145.435, incorporated by deed executed before the notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 12 March 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 800, page 38358, of 14 April 2009, amended by deed enacted by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 10 November 2009, published in the Luxembourg Mémorial C of 10 April 2010, n° 751, page 36010, amended by deed enacted by Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 7 January 2010, published in the Luxembourg Mémorial C of 8 April 2010, n° 730, page 35014.

Have appeared:

1. Centerbridge Capital Partners SBS (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with offices at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered at the register of the Cayman Islands under number WK-31766, owning 148 shares of the Company,

2. Centerbridge Captial Partners (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with offices at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered at the register of the Cayman Islands under number WK-31784, owning 96.413 shares of the Company, and,

3. Centerbridge Capital Partners Strategic (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with offices at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered at the register of the Cayman Islands under number WK-31768 owning 3.399 shares of the Company,

(the Shareholders)

each here represented hereby Mrs. Maria Viceconte, private employee, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (the representative) by virtue of three powers.

These powers of attorney, have been signed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present act with which it will be registered,

The Shareholders, represented as indicated below requested the notary to state that:

I. The Shareholders holds 100% of the Share Capital of the Company, and the entire share capital is therefore present or represented;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings of the Company (liquidation volontaire).
2. Decision to appoint the liquidator of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation's procedure;
4. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his liabilities and with regards the circumstances all the assets of the Company and to pay any debt of the Company;
5. Discharge to the managers of the Company;
6. Miscellaneous.

After deliberation, the Shareholders passed, by an unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Codelux S.A., a Société Anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 74166 as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Shareholders resolve to grant the Liquidator the broadest powers foreseen to articles 144 and following ones of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law of 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law of 1915, without the prior authorization of the general meeting of shareholders. The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company. The Liquidator may, under its sole responsibility and under the individual signature of its representative, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law of 1915.

Fourth resolution

The Shareholders decide to instruct the Liquidator to realize at the best of its liabilities and with regards the circumstances all the assets of the Company and to pay any debt of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders decide to grant full discharge to the members of the board of managers for the exercise of their mandates up to the present day.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at € 1,400.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, sous-signée,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée CCP Acquisition GS S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145435, constituée le 12 mars 2009 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 800 du 14 Avril 2009, modifiée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 751 du 10 avril 2010, page 36010, modifiée suivant acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 2010 sous le numéro 730, page 35014.

Ont comparu:

1. Centerbridge Capital Partners SBS (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous la loi des Iles Cayman, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des Iles Cayman sous le numéro WK-31766, détenant 148 parts sociales de la Société,

2. Centerbridge Capital Partners (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous la loi des Iles Cayman, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des Iles Cayman sous le numéro WK-31784, détenant 96.413 parts sociales de la Société,

3. Centerbridge Capital Partners Strategic (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous la loi des Iles Cayman, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des Iles Cayman sous le numéro WK-31768, détenant 3.399 parts sociales de la Société,

(les Associés),

ici représentées aux fins des présentes par Madame Maria Viceconte, employée privée, demeurant professionnellement à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (le mandataire) en vertu de trois procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées,

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus ont demandé au notaire d'acter que;

I. les Associés détiennent 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et lancement de la procédure de liquidation de la Société (liquidation volontaire);
2. Nomination du liquidateur de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
4. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décharge aux gérants de la Société;
6. Divers.

Après délibération, les Associés ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société et de lancer la procédure de liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme liquidateur, Codelux S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74166 (le Liquidateur).

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

Les Associés décident de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date du présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, dus à raison de du présent acte, sont estimés à la somme de € 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: VICECONTE M. Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/09/2012. Relation: EAC/2012/11890. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/09/2012.

Référence de publication: 2012117952/160.

(120159899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Operauno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.664.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 13 septembre 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-délégué est acceptée:

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué;

3) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012118181/18.

(120159785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.294.

In the year two thousand twelve, on the thirty-first day of August.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as a special attorney-in-fact of:

- the board of directors of Financière Daunou 14 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.294 and incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 637 of 18 April 2007 (hereinafter referred to as the "Absorbing Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2389 of 30 September 2008, and

- the board of directors of Financière Daunou 15 S.A. a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 125.436 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 954 on 23 May 2007 (hereinafter referred to as the "Absorbed Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, dated 27 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1545 of 25 July 2007.

By virtue of the authority conferred on him by resolutions of the boards of directors of the Absorbing Company and of the Absorbed Company adopted on 28 June 2012.

An excerpt of the minutes of the meetings of the boards of directors of the Absorbing Company and of the Absorbed Company held on 28 June 2012, after having been signed *in varietur* by the appearing person and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the Joint Merger Proposal (as defined hereinafter) in notarial form recorded in a deed of the undersigned notary on 11 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1812 of 19 July 2012 (the "Joint Merger Proposal"), the Absorbing Company, as absorbing company and the Absorbed Company,

as absorbed company, proposed to merge under the procedure of a simplified merger by absorption provided for under articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Merger”);

- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be convened in order to resolve on the approval of the Merger;

- that the Absorbing Company acknowledge that the Merger becomes effective on the date hereof, being more than one calendar month after the day of publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and that the Merger entails ipso jure the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company on the date hereof;

- that as a result of the Merger, the Absorbed Company has been dissolved without liquidation, the shares of the Absorbed Company have been cancelled and the books and documents of the Absorbed Company are kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- that as a result of the Merger, the Absorbing Company is persisting as legal entity;

- that on the day of publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Merger will become effective vis-à-vis third parties.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with his notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le trente et unième jour d’août.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Nicolas Gauzès, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

- du conseil d’administration de Financière Daunou 14 S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.294 et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 15 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 18 avril 2007, devenue une société anonyme par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 637 du 18 avril 2007 (ci-après la «Société Absorbante»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, le 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2389 du 30 septembre 2008, et

- du conseil d’administration de Financière Daunou 15 S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.436, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 954 du 23 mai 2007 (la «Société Absorbée»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1545 du 25 juillet 2007.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les résolutions des conseils d’administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée adoptées le 28 juin 2012.

Un extrait des procès-verbaux des réunions des conseils d’administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée tenues le 28 juin 2012, après avoir été signé ne varietur par la personne qui comparaît et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné d’acter les déclarations et constatations suivantes:

- que conformément au Projet Commun de Fusion (tel que défini ci-après) établi sous forme notariée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 juillet 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1812 du 19 juillet 2012 (le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante, en tant que société absorbante, et la Société Absorbée, en tant que société absorbée, ont projeté de fusionner conformément à la procédure de fusion par absorption simplifiée régie par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Fusion»);

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant une période d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante soit convoquée en vue de se prononcer sur l'approbation de la Fusion;

- que la Société Absorbante constate que la Fusion devient effective à la date des présentes qui est plus d'un mois après le jour de la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et que la Fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la date des présentes;

- que suite à la Fusion, la Société Absorbée a été dissoute sans liquidation, les actions de la Société Absorbée ont été annulées et les livres et documents de la Société Absorbée sont conservés pendant la période légale (cinq (5) ans) au siège social de la Société Absorbante: 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- que suite à la Fusion, la Société Absorbante continue d'exister en tant que personne morale;

- que le jour de publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la Fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec son notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10281. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117997/119.

(120159876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Lux Hospitality Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 30, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 171.374.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Joris EYCK, Hospitality Consultant, geboren am 5. August 1976 in Venlo (NL), wohnhaft in L-5552 Remich, 30, route de Mondorf.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- die Vermittlung von Hotels für Veranstaltungen,
- die Rekrutierung von selbständigen Unternehmern im Bereich Veranstaltungen,
- die Representation von Hotels,
- die Representation von Reiseveranstaltern,
- die Representation von Veranstaltungsagenturen,
- die Beratung für Hotels,
- die Beratung für Firmen, Verbände, Institutionen, NRO, usw. die Veranstaltungen organisieren.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „LUX HOSPITALITY CONSULTING S. à r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herr Joris EYCK, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Joris EYCK, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5552 Remich, 30, route de Mondorf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. EYCK, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 7 septembre 2012. Relation: REM/2012/1086. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 12. September 2012.

P. SERRES.

Référence de publication: 2012118370/103.

(120159533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Zenbury International Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Kerry Group Services International Limited).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.658.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth day of August,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Kerry Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.299, and having a share capital of EUR 13,625 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Kerry Group Services International Limited, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Ireland, having its registered office at Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Ireland and with principal office and establishment (siège social) at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.658 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on February 28, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1037 of April 23, 2012;

II. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Change of the Company's name into "Zenbury International Limited";

2. Amendment to article 1 of the Articles and in particular modification of the name of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Kerry Group Services International Limited" to "Zenbury International Limited", with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles and in particular to modify the name of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is Zenbury International Limited (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois d'août,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Kerry Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.299, et ayant un capital social d'un montant de EUR 13.625 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de Kerry Group Services International Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Irlande, ayant son siège statutaire au Prince's Street, Tralee, Co Kerry, Ireland et son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.658 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 février 2012, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1037 du 23 avril 2012;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société en "Zenbury International Limited";
2. Modification de l'article 1 des Statuts, plus particulièrement de la dénomination de la Société; et
3. Divers.

III Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "Kerry Group Services International Limited" en "Zenbury International Limited" avec effet immédiat.

120315

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts, plus particulièrement la dénomination de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Le nom de la société est Zenbury International Limited (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ 1.300,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Kernet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2012. Relation: EAC/2012/11379. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118089/100.

(120159859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Finexeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, with professional address in 31-33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the board of directors of Finexeo S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 54-56, boulevard Napoléon 1er, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg of 25 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1928 of 13 October 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.255 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 14 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 968 of 14 April 2012,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 15 August 2012, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at two million six hundred eighty thousand five hundred sixty-five euro and sixty cents (EUR 2,680,565.60), represented by twenty-six million eight hundred five thousand six hundred fifty-six (26,805,656) ordinary shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, and fully paid up.

II. That pursuant to article 5.3. of the Company's articles of association, the authorized share capital of the Company (including the issued share capital) has been fixed at ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) ordinary shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

III. That the board of directors of the Company, in its meeting of 15 August 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's articles of association approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights pursuant to article 5.4. of the Company's articles of association, by an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) in order to raise it from its current amount of two million six hundred eighty thousand five hundred sixty-five euro and sixty cents (EUR 2,680,565.60)

to three million six hundred eighty thousand five hundred sixty-five euro and sixty cents (EUR 3,680,565.60) by the issuance of ten million (10,000,000) new ordinary shares at a subscription price of ten cents (EUR 0.10) per newly issued ordinary share, such new ordinary shares being vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares, except that the newly issued ordinary shares shall participate in the profits of the Company as of 1 January 2012.

IV. That the new ten million (10,000,000) ordinary shares are now fully subscribed and paid up by a contribution in cash by the subscriber as indicated in the minutes of the resolutions of the board of directors of the Company dated 15 August 2012 so that the Company has at its free and entire disposal on this day the amount of one million euro (EUR 1,000,000.-).

V. That evidence of the subscription and of the contribution in cash has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the share capital of the Company with effect as of today, the subscribed share capital of the Company presently amounts to three million six hundred eighty thousand five hundred sixty-five euro and sixty cents (EUR 3,680,565.60) divided into thirty-six million eight hundred five thousand six hundred fifty-six (36,805,656) ordinary shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

VII. That therefore paragraph one of article 5.1. of the Company's articles of association is therefore amended accordingly and now reads as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's issued share capital amounts to three million six hundred eighty thousand five hundred sixty-five euro and sixty cents (EUR 3,680,565.60) divided into thirty-six million eight hundred five thousand six hundred fifty-six (36,805,656) ordinary shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à 31-33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de Finexeo S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 54-56, boulevard Napoléon 1er, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1928 du 13 octobre 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.255 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 14 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 968 du 14 avril 2012,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 15 août 2012, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à deux millions six cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 2.680.565,60), divisé en vingt-six millions huit cent cinq mille six cent cinquante-six (26.805.656) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5.3. des statuts de la Société, le capital social autorisé de la Société (y inclus le capital social souscrit) a été fixé à dix millions d'euro (EUR 10.000.000,-) répartis en cent millions (100.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

III. Que le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 15 août 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société conformément à l'article 5.4.

des statuts de la Société d'un montant de un million euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 2.680.565,60) à trois millions six cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 3.680.565,60) par l'émission de dix millions (10.000.000) nouvelles actions ordinaires pour un prix de souscription de dix cents (EUR 0,10) par action ordinaire nouvellement émise, ces nouvelles actions ordinaires ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes, excepté que les actions ordinaires nouvellement émises participeront aux bénéfices de la Société à compter du 1^{er} janvier 2012.

IV. Que les dix millions (10.000.000) nouvelles actions ordinaires sont, dès à présent, pleinement souscrites et libérées par apport en numéraire du souscripteur tel qu'indiqué dans le procès-verbal des résolutions du conseil d'administration de la Société du 15 août 2012, de telle sorte que la Société a à sa libre et entière disposition, à compter de ce jour, le montant de un million euros (EUR 1.000.000,-).

V. Que la preuve de la souscription et de l'apport en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant, qui l'a expressément admise.

VI. Que suite à l'augmentation du capital social susmentionnée de la Société avec effet ce jour, le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trois millions six cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 3.680.565,60) divisé en trente-six millions huit cent cinq mille six cent cinquante-six (36.805.656) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

VII. Que par conséquent, l'alinéa premier de l'article 5.1. des statuts de la Société est ainsi modifié et est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois millions six cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 3.680.565,60) divisé en trente-six millions huit cent cinq mille six cent cinquante-six (36.805.656) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Arvieux, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10469. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118000/127.

(120159874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 81.944.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Appeared:

"Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 23.829,

represented here by Mr Vincent PRINGIERS, General Counsel Europe, residing in Luxembourg-Kohlenberg, by virtue of a proxy given in Dudelange on 5 September 2012,

which proxy, initialed "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declared to be the sole shareholder of "Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", a limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 7 May 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1071 on 27 November 2001, modified by deed of the undersigned notary on 3 October 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1185 on 12 November 2003, modified by deed of the undersigned notary on 5 December 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 140 of 22 January 2009, modified by deed of the undersigned notary on 16 January 2009 published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 920 of 30 April 2009, modified by deed of the undersigned notary on 15 December 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 720 of 14 April 2011, modified by deed of the undersigned notary on 7 December 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 194 of 24 January 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 81,944,

hereafter "the Company".

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital by twenty-six million euro (EUR 26,000,000.00) in order to raise it from the current amount of one hundred forty-four million twelve thousand five hundred euro (EUR 144,012,500.00) to one hundred seventy million twelve thousand five hundred euro (EUR 170,012,500.00) through the issue of one million forty thousand (1,040,000) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares, by a contribution in cash.

All of the one million forty thousand (1,040,000) new shares have been subscribed by "Guardian Europe S.à r.l."

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of twenty-six million euro (EUR 26,000,000.00) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the sole partner decides to amend Article five of the Articles of Incorporation of the Company and to replace the current text by the following:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred seventy million twelve thousand five hundred euro (EUR 170,012,500.00) represented by six million eight hundred thousand five hundred (6,800,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about ten thousand euro (EUR 10,000.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"Guardian Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829,

ici représentée par Monsieur Vincent PRINGIERS, «General Counsel Europe», demeurant à Luxembourg-Kohlenberg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dudelange le 5 septembre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée "Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l." ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1071 du 27 novembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1185 du 12 novembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des

Sociétés et Associations C, numéro 140 du 22 janvier 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 920 du 30 avril 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 720 du 14 avril 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 194 du 24 janvier 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.944,

ci-après "la Société".

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,00), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 144.012.500,00) à cent soixante-dix millions douze mille cinq cents euros (EUR 170.012.500,00), par la création et l'émission de un million quarante mille (1.040.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par un apport en espèces..

L'intégralité des un million quarante mille (1.040.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par «Guardian Europe S.à r.l.».

Toutes les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-six millions d'euros (EUR 26.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Seconde résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article cinq des statuts de la société dont la teneur sera dorénavant la suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix millions douze mille cinq cents euros (EUR 170.012.500,00), représentée par six millions huit cent mille cinq cents (6.800.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ dix mille euros (EUR 10.000,00).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Pringiers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41777. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118027/111.

(120159742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Ivaldi European Mutli-Strategy Fund SCA, Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.256.

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Olivier LANSAC, employé privé, demeurant professionnellement à Bertrange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Ivaldi European Multi-Strategy Fund SCA (la Société), une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B164.256,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, sous le numéro 2720 du 09 novembre 2011, et les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2733 du 10 novembre 2012,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société Ivaldi European Multi-Strategy Fund S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 164.006, prise le 29 novembre 2011, et en particulier en vertu d'une procuration du 6 septembre 2012,

la copie du document «Written resolutions of the members of the board of managers of Ivaldi European Multi-Strategy Fund S.à r.l., as the general partner of the company», et de la procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société pré-désignée s'élève actuellement à EUR 31.017,- (trente et un mille dix-sept euros) consistant en 1 (une) action de commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et en 31.016 (trente et un mille seize) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

2) Qu'aux termes du 3^e alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de EUR 5.000.000.000,- (cinq milliards d'euros), consistant en 1 (une) Action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et en 4.999.999.999 (quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

3) Que le même article 5 autorise le l'Actionnaire Commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 2 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

«L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 5.000.000.000,- (cinq milliard d'euros), consistant en 1 (une) Action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et en 4.999.999.999 (quatre milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

Pendant une période commençant le 15 octobre 2011 et se terminant à l'expiration du cinquième anniversaire de cette date (la Période), l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter le capital social actuel de la Société jusqu'au montant du capital autorisé, en une seule fois ou en plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions (i) en échange d'un apport en numéraire, (ii) d'un apport en nature, et (iii) de la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, avec ou sans émission d'actions.

L'Actionnaire Commandité est en outre autorisé à définir les conditions générales applicables à toute souscription et émission d'actions en vertu de l'autorité qui lui est conférée dans le présent Article, et à décider du lieu et de la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, du prix d'émission, incluant ou non d'une prime d'émission, ainsi que des conditions et modalités de paiement des actions, en vertu de tous documents et tous contrats, notamment et de manière non exhaustive, de contrats de prêts convertibles en actions, de contrats d'option et de contrats d'option d'achat d'actions (stock option plans).

L'Actionnaire Commandité est de plus autorisé au cours de la Période, (i) à émettre toutes obligations convertibles, ou tout autre instrument de dette convertible, ou toutes obligations portant des droits de souscription ou tous autres instruments permettant à leurs détenteurs de souscrire à des actions ou de se les voir attribuer, tels que (liste non exhaustive) les warrants (les Instruments), jusqu'à ce que le montant du capital social ainsi augmenté en vertu de l'exercice des droits attachés aux Instruments corresponde au montant du capital autorisé, (ii) à émettre des actions soumises à l'exercice des droits attachés aux Instruments et effectives à partir de cet exercice et, pendant ou hors de la Période, (iii) à émettre des actions en vertu de l'exercice des droits conférés par ces Instruments, à condition toutefois que les Instruments aient été émis au cours de la Période. Le paiement des actions devant être émises à la suite de l'exercice des droits conférés par les Instruments peut être effectué en numéraire ou en nature, ou au moyen d'une capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à définir les conditions générales applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement; l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre lesdits Instruments.

Chaque fois que l'Actionnaire Commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'Article 5 des Statuts sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. L'Actionnaire Commandité prendra ou autorisera une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

En relation avec toute émission de nouvelles actions et Instruments, soumise à cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32 (5) de la Loi de 1915, l'Actionnaire Commandité est autorisé à limiter ou à renoncer au droit de souscription préférentiel des Actionnaires Commanditaires existants pour la même période de cinq ans.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaire de la Société sont et resteront sous la forme nominative. Les Actions de Commandité de la Société sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Nonobstant ce qui précède, lorsque les actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de règlement des opérations sur titres ou de l'opérateur d'un tel système, ou au nom d'une institution financière ou de tout autre dépositaire professionnel de titres ou autre dépositaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires sont ci-après dénommés les Dépositaires), ou au nom d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, alors, sous réserve des dispositions légales et des conditions et restrictions applicables en vertu de tout contrat de dépôt ou autre contrat analogue en vigueur, et sur présentation d'un certificat émis par ledit Dépositaire ou sous-dépositaire (selon les formes déterminées par l'Actionnaire Commandité) certifiant le nom de la personne pour le compte de laquelle les actions sont détenues et le nombre d'actions inscrites au compte de ladite personne auprès du Dépositaire ou sous-dépositaire, la Société permettra à ladite personne d'exercer les droits attachés auxdites actions, en ce compris l'admission de la personne et son droit à voter aux assemblées générales, et considérera ladite personne comme un actionnaire à cette fin.

Nonobstant ce qui précède, la Société procédera à tout paiement (en ce compris tous paiements de dividendes et autres distributions) relatif aux actions inscrites au nom d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire, effectué aussi bien en espèces, qu'en actions ou au moyen d'autres avoirs, et ce uniquement au bénéfice dudit Dépositaire ou sous-dépositaire ou de toute autre manière conformément à ses instructions, et un tel paiement libérera la Société de toute obligation relative au paiement concerné.»

4) Par décisions du 29 novembre 2011, l'associé gérant commandité, savoir «Ivaldi European Multi-Strategy Fund S. à r.l.»:

- a décidé de réaliser une première augmentation de capital d'un montant de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.017,- (trente et un mille dix-sept euros) à EUR 2.531.017,- (deux millions cinq cent trente et un mille dix-sept euros), par l'émission de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 47.500.000,- (quarante-sept millions cinq cent mille euros),

- a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires Commanditaires existants, à la souscription des nouvelles actions de commanditaire,

- et d'accepter Sampension KP Livsfpriskring comme nouveau Actionnaire commanditaire,

- et de donner mandat à chaque membre du conseil de gérance du gérant commandité Ivaldi European Multi-Strategy Fund S. à r.l., et à chaque avocat /employé(é) de Allen & Overy Luxembourg de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

5) Ensuite la partie comparante, és-qualité qu'elle agit, déclare que toutes les 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1(un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de commanditaire anciennes, ont été entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant une contribution en espèces totale de EUR 50.000.000,- (cinquante millions euros) par Sampension KP Livsfpriskring, ayant son siège social à Inscrite

6) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 50.000.000,- (cinquante millions euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

7) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 2.531.017,- (deux millions cinq cent trente et un mille dix-sept euros),

de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

«The subscribed share capital of the Company is set at EUR 2,531,017.- (two million five hundred thirty-one thousand seventeen euro) consisting of 1 (one) unlimited share of a par value of EUR 1.- (one euro) and of 2,531,016 (two million five hundred thirty-one thousand sixteen) limited shares of a par value of EUR 1.- (one euro).»

Traduction française

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.531.017,- (deux millions cinq cent trente et un mille dix-sept euros) consistant en 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) et en 2.531.016

(deux millions cinq cent trente et un mille seize) actions de commanditaire (les Actions de Commanditaire) d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5, paragraphe 1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 6.900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. LANSAC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 septembre 2012. Relation: RED/2012/1196. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012118069/147.

(120159392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pacific Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 149.551.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 12 septembre 2012

Il résulte des décisions des Associés prises en date du 12 septembre 2012 que:

- La révocation de Monsieur Cristian D'Ippolito, avec adresse professionnel, 1 via degli Albrizzi, CH-6900 Lugano, de ses fonctions de gérant de société, avec effet immédiat.

- La révocation de Monsieur Wai Yan Louis Pong, avec adresse professionnel 255-257 Gloucester Road, bâtiment Sino Plaza, étage Suite 1703, HK, 00000 Hong Kong, de ses fonctions de gérant de société, avec effet immédiat.

- La nomination d'un gérant de catégorie A de Monsieur Paul Johnston, avec adresse professionnel, 39 St James Street, London, SW1A 1JD, United Kingdom, pour une durée indéterminée. Conformément aux statuts, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012118185/21.

(120159627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Park Square Capital II Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.424.

Madame Carole Pace-Bonello, gérante de la société, a transféré son adresse professionnelle au 3 Boulevard Royal, L2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118188/12.

(120159548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Aratus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 148.306.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEP. 2012.

Pour: ARATUS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012118406/15.

(120160669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Wombats Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.468.

Auszug aus einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft WOMBATS PARTNERS S.A. vom 13. September 2012

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft WOMBATS PARTNERS S.A., vom 13. September 2012 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

1. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von John Gregory Byrne mit Wirkung zum 30. August 2012 zur Kenntnis.

2. Die Generalversammlung beschließt Herrn Edward Wyndham Graham Nicholson, geboren am 12. Dezember 1966 in Rinteln (Deutschland), wohnhaft in Blackland House, Calne, Wiltshire SN11 8UQ, United Kingdom, als neues Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B zu ernennen. Sein Mandat endet anlässlich der jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118322/18.

(120159744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.559.

Madame Carole Pace-Bonello, gérante de la société, a transféré son adresse professionnelle au 3 Boulevard Royal, L2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118189/12.

(120159546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Park Square Capital II SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.659.

Madame Carole Pace-Bonello, gérante de la société, a transféré son adresse professionnelle au 3 Boulevard Royal, L2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118190/12.

(120159549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 473.888.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.780.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 197 du 24 février 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Broadstreet of Münsbach S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012118421/15.

(120160261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.501.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 85.899.

Il résulte d'un contrat de transfert, signé en date du 29 août 2012, que l'associé unique de la Société, le fonds commun de placement ProLogis European Properties dûment représenté par sa société de gestion ProLogis Management S.à r.l, a transféré la totalité des 780.049 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- PROLOGIS PAN EUROPEAN PROPERTIES II LP, une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro LP15131 et dûment représentée par ProLogis European Properties GP LLC, une Limited Liability Company régie selon les lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400; Wilmington, Delaware, 19808, USA, immatriculée sous le numéro 5190104.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

ProLogis Pan European Properties II LP 780.049 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2012118194/23.

(120159745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

PSCP Credit Opportunities B S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.409.

Madame Carole Pace-Bonello, gérante de la société, a transféré son adresse professionnelle au 3 Boulevard Royal, L2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118206/12.

(120159545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

TPSI S.A., Top Pro Sport Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.100.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118284/19.

(120159722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Buba S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.012.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C - Recueil des sociétés et associations numéro 1136 du 12 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER empêché en date du 02 novembre 2010, publié au Mémorial C - Recueil des sociétés et associations numéro 202 du 1^{er} février 2011

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118441/15.

(120160522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Socicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Safer Engineering S.à r.l.)

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.561.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118233/14.

(120159707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

TOP Finanzbeteiligungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.721.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118282/10.

(120159716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Masselotte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.379.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

le cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) La société «KIF SOLUTION S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établi et ayant son siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 161 960,

ici représenté par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur unique de la prédite société avec seul pouvoir de signature.

2.- Monsieur Olivier NOBLOT, consultant, né à Metz (France), le 03 juin 1963, demeurant 7 rue de la Forêt, F-57970 Illange (France).

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. La société a pour objets:

- l'édition, le conseil et le développement de logiciels, dans le domaine des systèmes d'information d'entreprise, de l'organisation, de la gestion et de l'aide à la décision;
- la distribution, l'implémentation et le support de logiciels;
- l'hébergement d'applications informatiques;
- la réalisation, l'assistance, le conseil, l'étude, l'expertise, la formation et toutes prestations de services en ingénierie informatique;
- le conseil en stratégie et organisation, la formation et l'accompagnement opérationnel.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «MASSELOTTE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou encore par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Ensuite ont comparu, Monsieur Yvon HELL, agissant en sa qualité de représentant de l'associé «KIF SOLUTION S.A.» et Monsieur Olivier NOBLOT, en sa qualité de l'autre associé, ont déclaré souscrire et libérer en numéraire les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) «KIF SOLUTION S.A.», prénommée;	EUR 10'000.-	80	EUR 10'000.-
2) M. Olivier NOBLOT, prénommé;	EUR 2'500.-	20	EUR 2'500.-
TOTAL:	EUR 12'500.-	100	EUR 12'500.-

Preuve de cette libération en numéraire d'un montant total de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à UN (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Olivier NOBLOT, consultant, né à Metz (France), le 03 juin 1963, demeurant 7 rue de la Forêt, F-57970 Illange (France).

Il aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, O. NOBLOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11637. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012118143/165.

(120159588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.150.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118234/13.

(120159710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.150.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118235/13.

(120159713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

WillowTree Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.451.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

L'Associé Commandité

Référence de publication: 2012118314/12.

(120160110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

SIIF TECH Sàrl, Société Internationale d'Investissements Financiers et Technologiques Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118251/11.

(120159598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140.257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschluss der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, RCS Luxemburg Nummer B 146.205, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1095 vom 3. Juni 2009. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 20. Juli 2012.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.506.044,321 (drei Millionen fünfhundertsechstausendvierundvierzig Komma dreihunderteinundzwanzig Euro) eingeteilt in 3.190.211,420 (drei Millionen einhundertneunzigtausendzweihundertelf Komma vierhundertzwanzig) Manager-Aktien und 315.832,901 (dreihundertfünfzehntausendachthundertzweiunddreissig Komma neunhundertseins) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt eintausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 6. August 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 306.286,190 (dreihundertundsechstausendzweihundertsechundachtzig Komma einhundertneunzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 27.590,840 (siebenundzwanzigtausendfünfhundertneunzig Komma achthundertvierzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneundneunzig Euro),

- 278.695,350 (zweihundertachtundsiebzigtausendsechshundertfünfundneunzig Komma dreihundertfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 27.869.535,35 (siebenundzwanzig Millionen achthundertneundsechzigtausendfünfhundertfünfunddreissig Komma fünfunddreissig Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.812.330,511 (drei Millionen achthundertzwölftausenddreihundertdreissig Komma fünfhundertelf Euro) eingeteilt in 3.468.906,770 (drei Millionen vierhundertachtundsechzigtausendneunhundertsechs Komma siebenhundertsiebzog) Manager-Aktien und 343.423,741 (dreihundertdreißigtausendvierhundertdreißig Komma siebenhunderteinundvierzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (Paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 3,812,330.511 (three million eight hundred and twelve thousand three hundred and thirty point five hundred and eleven Euro) represented by 3,468,906.770 (three million four hundred and sixty-eight thousand nine hundred and six point seven hundred and seventy) Manager Shares and 343,423.741 (three hundred and forty-three thousand four hundred and twenty-three point seven hundred and forty-one) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40134. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. September 2012.

Référence de publication: 2012118197/89.

(120159628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.607.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118297/13.

(120159698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

System Gateway Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1545 Luxembourg, 17, rue Henri Frommes.

R.C.S. Luxembourg B 104.831.

—
EXTRAIT

Gérant

Le gérant Monsieur Christophe MIGNOT réside 22 rue de Windhof L-8360 Goetzingen.

Référence de publication: 2012118264/11.

(120159693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Turkish Pharma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Turkish Pharma Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118279/11.

(120159951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Lux - Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 123, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.654.

Die Gesellschafter der Firma Lux-Beauté S. à r. l.:

1.) M. Adrien Frank, L-1940 Luxembourg,

454, rte de Longwy, mit einer Stammeinlage von EURO 37.500.-

2.) Mlle Isabelle Frank, L-1940 Luxembourg,

454, rte de Longwy, mit einer Stammeinlage von EURO 37.500.-

EURO 75.000.-

halten heute Freitag, den 1. Juni 2012 in den Büroräumen der Gesellschaft unter Verzicht auf eine form- und fristgemässe Einladung

eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung

ab:

Einziger Tagesordnungspunkt ist die Feststellung, dass die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung ihren Sitz von 70, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg auf 123, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg verlegt.

Vorstehenden Gesellschafterbeschluss genehmigen wir hiermit durch eigenhändige Unterschrift.

Luxembourg, den 1. Juni 2012

Adrien Frank / Isabelle Frank.

Référence de publication: 2012118369/21.

(120159574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Trief Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012118287/11.

(120159696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Uniwel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118296/10.

(120159650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.613.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 août 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012118298/13.

(120159687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Vital.Med, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8029 Strassen, 7, rue Jean-Pierre Kemp.
R.C.S. Luxembourg B 134.699.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel LEGRAND
Le gérant

Référence de publication: 2012118306/11.

(120159907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.099.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118272/47.

(120159767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Vatoo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 32.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118302/10.

(120159862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Vatoo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 32.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118303/10.

(120159863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Otra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Otra Sàrl

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2012118702/14.

(120160815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.595.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118273/47.

(120159764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Yvelines Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118327/9.

(120160101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

ELDERBERRY PROPERTIES S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.287.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 13 septembre 2012, l'actionnaire unique a décidé de révoquer Monsieur Johan Dejans en tant qu'administrateur de la société.

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012117984/19.

(120159905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Athos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.557.

—
EXTRAIT

Administrateurs

M. Gianluca Ninno

M. Natale Capula

M. Hassane Diabate

Commissaire aux comptes

F.G.S. CONSULTING LLC

Ont donné leur démission avec effet au 18 juin 2012 en tant qu'administrateurs et commissaire aux comptes de la société:

ATHOS FINANCE S.A., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87557.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012117900/20.

(120159993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.
